



**CONTRAT D'OBJECTIFS
ETAT- ETABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE
2007-2009**



SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	p. 5
II.	ORIENTATIONS GENERALES.....	p. 7
	2.1. Les territoires d'intervention de l'établissement	
	2.2. Les trois priorités définies par la tutelle	
	2.3. Les conséquences de la loi du 14 avril 2006	
	2.4. Les perspectives proches	
III.	OBJECTIFS	p. 11
	3.1. Surveillance du territoire et police de l'environnement	
	3.2. Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel, culturel et paysager	
	3.3. Participation à la recherche scientifique	
	3.4. Conseil, études et ingénierie	
	3.5. Interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager	
	3.6. Création et maintenance d'infrastructures d'accueil	
	3.7. Interventions d'accueil et d'animation	
	3.8. Création de supports de communication et pédagogie	
	3.9. Management et soutien	
IV.	TABLEAU DES MOYENS.....	p. 17

ANNEXES : Tableau de présentation des domaines d'activité Tableau des estimations de moyens pour 2008 et 2009

Préambule

Le présent contrat d'objectifs est établi en application des dispositions de la «Loi d'orientation relative aux lois de finances» (LOLF) entre le Ministère de l'écologie et du développement durable (Direction de la Nature et des Paysages – Bureau des parcs et réserves) et l'établissement public du parc national de la Guadeloupe (établissement public à caractère administratif).

Il couvre la période 2007-2009. Il précise les objectifs que le Ministère de l'écologie et du développement durable souhaite voir poursuivis en priorité par l'établissement public du parc national ainsi que les moyens humains et financiers qui seront mis à sa disposition pour ce faire.

I- INTRODUCTION

Le parc national de la Guadeloupe a été créé le 20 février 1989. Il s'agit du septième parc national français et du premier parc national d'Outre-mer.

Il recouvre, à un titre ou un autre, la quasi totalité des grands types d'écosystèmes de la Caraïbe, et les sites les plus emblématiques de la Guadeloupe.

Les zones protégées gérées par l'établissement public du parc national de la Guadeloupe sont des refuges de premier ordre pour la faune, et constituent des zones écologiques remarquables pour les écosystèmes caribéens.

L'établissement public du parc national, pour la période 2007-2009, doit relever le défi majeur de la mise en application de la nouvelle loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux. Ceci implique à la fois un devoir d'excellence dans les métiers traditionnels du parc et la protection du patrimoine naturel, mais également une grande ouverture sur la Guadeloupe dans une optique de développement durable, de manière à ce que l'aire potentielle d'adhésion bénéficie au plus grand nombre de communes possible.

Il doit aussi poursuivre sa modernisation, celle-ci se traduisant notamment par la construction d'un nouveau siège et la mise en place d'outils modernes de pilotage.

Enfin, l'établissement public continuera en 2007 le portage administratif de la mission pour la création du parc national de Guyane.

II- ORIENTATIONS GENERALES

2.1. Les territoires d'intervention de l'Etablissement

A la date de rédaction du présent document, l'établissement public du parc national de la Guadeloupe intervient sur :

- **le coeur** (ex zone centrale) **du parc** (soit 17 300 ha de forêt tropicale humide) ;
- **la réserve naturelle nationale du Grand cul-de-sac marin** (soit 3 735 ha de Mangrove et mer) ;
- **les 50 Pas géométriques et des propriétés du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)** dans le Grand cul-de-sac marin, (soit 900 ha) ;
- **la réserve de biosphère de l'archipel de Guadeloupe** (Programme MAB de l'UNESCO).

Le site du Grand cul-de-sac marin est inscrit par la France au titre de la «**Convention de Ramsar**», relative à la protection des zones humides d'importance internationale.

L'aire d'intervention de l'Etablissement concerne donc potentiellement le territoire des communes suivantes : Saint-Claude, Baillif, Vieux-Habitants, Bouillante, Pointe-Noire, Deshaies, Sainte-Rose, Lamentin, Baie-Mahault, Petit-Bourg, Goyave, Capesterre-Belle-Eau, Trois-Rivières, Gourbeyre, Vieux-Fort, Basse-Terre, Les Abymes, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal, Port-Louis, (Anse-Bertrand).

2.2. Les trois priorités définies par la tutelle

Opérateurs principaux de l'Etat, les parcs nationaux sont rattachés à l'action « développer le réseau des espaces réglementés au titre de la nature et des paysages », telle qu'elle a été définie au niveau du Ministère de l'écologie et du développement durable au sein du programme « Gestion des milieux et biodiversité ».

Trois priorités ont été définies par la Ministre de l'écologie et du développement durable pour les parcs nationaux :

- la protection de la biodiversité,
- la bonne gouvernance,
- l'excellence en matière de gestion patrimoniale.

L'établissement public du parc national de la Guadeloupe s'engage dans le présent contrat à :

- renforcer la connaissance pour une meilleure préservation des espaces naturels et culturels,
- favoriser l'ancrage local du parc national à travers une gouvernance qui permette aux différents acteurs de s'approprier l'outil « parc national » et ses valeurs,
- entraîner les différents partenaires dans une dynamique favorable à une approche du développement durable innovante et à des actions exemplaires de gestion patrimoniale.

Les grandes orientations de l'établissement public, qui figurent dans son programme d'aménagement 2006-2011 (approuvé par arrêté interministériel du 28 mars 2006, J.O. du 1^{er} avril 2006 p 4912), s'inscrivent dans le cadre des missions assignées aux établissements publics gestionnaires de parcs nationaux et rejoignent les priorités fixées au plan national.

Elles visent à :

- conserver la biodiversité en zone de cœur de parc, en approfondissant la connaissance des milieux (forêts tropicales, milieux diversifiés abritant de nombreuses espèces endémiques) ;
- s'attacher particulièrement à la gestion des ressources en eau, essentiellement en ce qui concerne leur qualité, en veillant à préserver ou restaurer la continuité des milieux depuis l'amont des cours d'eau, jusqu'aux milieux saumâtres ;
- conserver la biodiversité de la réserve naturelle et des terrains du Conservatoire du littoral dans le Grand cul-de-sac marin et contribuer au maintien des grands équilibres écologiques de la baie au travers d'une coopération accrue avec tous les acteurs concernés ;
- contribuer à l'appropriation des outils de protection existants par l'ensemble des acteurs locaux et des visiteurs,
- inciter à la mise en œuvre de pratiques de développement durable dans les communes qui entourent le cœur (ex zone centrale) du parc national et le Grand cul-de-sac marin, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

2.3. Les conséquences de la loi du 14 avril 2006

Parmi les principaux axes de cette réforme, il faut retenir les points suivants :

- **l'inscription du parc national de la Guadeloupe dans un projet de territoire cohérent, à travers l'élaboration d'une charte** qui concernera le cœur du parc et une aire d'adhésion (il convient de souligner que le présent contrat d'objectifs arrivera à échéance avant l'approbation par un décret en Conseil d'Etat de la première charte du parc national, et par conséquent à échéance avant le constat de l'aire d'adhésion) ;

- le renforcement de son ancrage local par la **mise en place d'une nouvelle gouvernance**, dans une logique de transparence et de partenariats, visant à offrir aux collectivités territoriales et aux différents acteurs locaux les moyens d'une meilleure participation à la vie de l'outil « parc national » et d'une place plus active, dans un objectif de préservation du patrimoine ;

- **l'amélioration de l'efficacité de l'établissement public dans sa mission élargie**. Cette dimension repose sur une exigence de qualité et d'exemplarité. Pour ce faire, les principes fondamentaux du développement durable doivent servir de fil d'ariane dans la conception ou la mise en œuvre des projets soutenus ou portés par l'Etablissement.

Ainsi, **cette réforme conduit à un élargissement des compétences de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe et de son champs d'intervention dans différents domaines d'activités**. Elle va donc impacter significativement son fonctionnement dans les années à venir et nécessiter un **renforcement de ses moyens humains et financiers**.

D'autre part, les dispositions de la nouvelle loi relative aux parcs nationaux (art 31 §11 de la loi du 14 avril 2006), actualisent désormais le vocabulaire en dénommant l'ancienne zone périphérique en « territoire des communes ayant vocation à adhérer à la charte du parc national », communément appelé « périmètre optimal » (classé dans le décret).

Cependant, il serait souhaitable que toutes les communes concernées par l'activité de l'établissement public du parc national et par la réserve naturelle (soit 21 communes) aient vocation à adhérer à la **charte du parc national** et que leurs territoires réunis constituent **l'aire d'adhésion**, alors qu'actuellement, seules trois communes sont concernées (Bouillante, Pointe Noire et Vieux-habitants). Cet ensemble de territoires communaux pourrait de la même façon constituer, à l'issue de la procédure de révision en cours, l'aire future de la **réserve de biosphère de l'archipel de Guadeloupe** dont l'Etablissement est l'animateur.

Le territoire d'intervention de l'Etablissement passerait alors de :

- 3 à 21 communes,
- 33 500 à 116 500 hectares,
- 22 600 à 271 000 habitants.

La période 2007-2009 sera donc une phase d'intense concertation :

- pour conduire à son terme la procédure de renouvellement du plan de gestion (document d'objectifs) de la « Réserve de Biosphère » ;
- pour délimiter un « périmètre optimal » nouveau dans le décret de création du parc national, intégrant les communes qui étaient jusqu'à présent en dehors de la zone périphérique, lors de la mise en conformité du décret avec les dispositions de la nouvelle loi (avant fin 2008) ;
- pour préparer la charte qui doit être adoptée avant 2011.

2.4. Les perspectives proches

L'Etablissement pourrait se voir confier la gestion outre des terrains en cours d'acquisition par le Conservatoire du littoral, du **Domaine public maritime et lacustre** qui lui sera affecté **dans le Grand cul-de-sac marin (soit 4 000 ha)**. La gestion de la **future réserve naturelle des îlets Pigeon** pourrait également être confiée à l'établissement public.

La réussite de cette extension sensible des territoires protégés confiés à l'Etablissement qui passeraient de 21 000 à 25 000 ha et des territoires d'intervention (zone d'adhésion) qui passeraient de 3 communes à 21, n'est possible qu'avec un renforcement raisonnable mais significatif des moyens dont il dispose, sur un certain nombre de points-clé.

Par ailleurs,

-la volonté de faire jouer aux établissements publics des parcs nationaux un rôle prépondérant dans le développement durable des territoires classés en parc national,
-et l'engagement de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe dans une véritable démarche globale au travers de la réserve de biosphère, dont l'adhésion à la **charte européenne du tourisme durable** est un des éléments,
se traduisent par un redéploiement d'une partie des moyens humains et matériels déjà disponibles et par le soutien affirmé et renforcé du Ministère de l'écologie et du développement durable décrit dans ce contrat.

Ce soutien est d'autant plus attendu que l'établissement public du parc national de la Guadeloupe, précurseur Outre-mer, sera sans doute appelé à avoir un rôle de référence et d'assistance lors de la création et mise en place des établissements publics du parc national amazonien de Guyane et du parc national des Hauts de la Réunion.

III - OBJECTIFS

3.1. Surveillance du territoire et police de l'environnement

Il s'agit de veiller à l'intégrité du patrimoine naturel des espaces dont la gestion du dispositif de protection (parc national, réserve naturelle, terrains du Conservatoire du littoral) est confiée à l'Etablissement. Celui-ci dispose à cet effet de textes au respect desquels il doit veiller ou qu'il doit appliquer. Ces activités visent à prévenir, empêcher ou selon les cas réduire les sources de dégradation du patrimoine naturel.

Les atteintes les plus importantes proviennent :

- des effets induits par le braconnage : destruction de la faune (chasse et pêche), destruction de végétaux («traces» informelles, construction de «bivouacs», défrichements pour aménagement de postes de tir, dépôts d'immondices, etc.) ;
- des prélèvements illicites de végétaux en forêt (gaullettes notamment) ;
- des constructions et travaux illicites sur le littoral ;
- du non-respect des prescriptions édictées dans les autorisations accordées pour des activités, aménagements et travaux dans les espaces protégés.

La **stratégie territoriale de surveillance** que l'Etablissement développe est donc orientée selon quatre axes principaux :

- la **formation initiale et continue des agents** assermentés et commissionnés, tant en ce qui concerne les questions juridiques, les techniques de verbalisation, les modalités de rédaction des procès verbaux, etc., que les dispositifs de protection des agents, les techniques de défenses, le maniement de l'armement (à ce sujet, l'armement des agents, quelle que soit l'organisation retenue, sera une charge supplémentaire non négligeable par rapport à la situation actuelle) ;
- la **mise en oeuvre de tournées de police** par les agents au sein de l'Etablissement et en collaboration avec d'autres services (ONCFS, gendarmerie, etc.), orientées sur les activités de chasse (bivouacs et belvédères de chasse, etc.) et les prélèvements illégaux de végétaux (gaullettes) en forêt ;
- la **lutte contre la pêche illicite et les constructions sur le littoral** dans le Grand cul-de-sac marin ;
- l'élaboration puis la mise en oeuvre d'une **politique pénale** en concertation avec les procureurs de la République de Basse-Terre et de Pointe à Pitre, et coordonnée par le Directeur régional de

l'environnement. Une démarche similaire sera engagée avec le Conservatoire du littoral pour les infractions concernant le littoral ;

-l'intervention dans l'élaboration des **projets d'activités ou d'aménagements** envisagés en espace protégé (compétitions sportives, aménagements de voiries, équipements de télétransmissions, etc.) afin que les maîtres d'ouvrage élaborent des projets prenant en compte les contraintes environnementales, voire renoncent à leurs projets lorsque ceux-ci sont incompatibles avec la préservation du patrimoine ; l'Etablissement assure ensuite un **suivi** pour s'assurer du respect des conditions des autorisations accordées ou assister les opérateurs si nécessaire.

La gestion (entretien, réparation, modernisation) des routes départementales notamment n° 23 (route de la Traversée), n° 11 (accès à la Soufrière), n° 4 (accès aux Chutes du Carbet), et des équipements radioélectriques comme celles de La Citerne et du Morne à Louis, ou de l'Habitation de la Grivelière, exigent des **contacts fréquents** et de nombreuses séances de travail avec les partenaires concernés.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
Mettre en œuvre une stratégie territoriale de surveillance	- Stratégie territoriale de surveillance formalisée -Nombre de jours.homme de surveillance	non 1 100	oui 1 200	oui 1 300
Elaborer et mettre en œuvre une politique pénale et un programme d'intervention de l'Etablissement en concertation avec les Parquets	Politique pénale validée par les Parquets	oui	oui	oui

La mise en œuvre d'une stratégie territoriale de surveillance doit permettre d'assurer l'intégrité des espaces naturels dont l'établissement public est gestionnaire.

L'attribution à l'établissement public de 4 000 ha de Domaine public maritime et de Domaine public lacustre dans le Grand cul-de-sac marin, nécessite l'affectation de deux agents supplémentaires (dont un par redéploiement interne). Ceci implique en effet une augmentation de plus de 20 % des surfaces et de plus de 40 % des limites à surveiller.

Par ailleurs, un périmètre optimal plus étendue que l'ancienne zone périphérique (trois communes) augmentera l'aire géographique de compétence territoriale des agents.

3.2. Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel, culturel et paysager

Pour assurer avec efficacité la mission de préservation dont il a la charge et préparer dans les meilleures conditions l'élaboration de la future charte, l'Etablissement doit disposer des connaissances les plus avancées sur le patrimoine naturel concerné.

Les écosystèmes de la forêt tropicale de la Basse-Terre comme ceux du Grand cul-de-sac marin sont insuffisamment connus ; il faut y poursuivre les inventaires biologiques et l'étude de leur fonctionnement écologique.

Dans ces conditions, la priorité majeure en matière de connaissance est l'acquisition, l'organisation, puis la valorisation de données d'observations, de recensements et d'inventaires. La **constitution de bases de données** (c'est à dire l'organisation de l'archivage informatique des données et de leur mise à disposition, et la mise au point de méthodes de collecte standardisées par les agents de l'Etablissement) devra être achevée dans les prochaines années.

Ces bases de données répondront aux **nécessités de la gestion** assurée par l'Etablissement (gestion de la fréquentation par exemple) et aux **attentes de nos partenaires et de la tutelle**.

Les bases de données ne devront pas être limitées aux seuls espaces protégés ; elles prendront en compte les espaces périphériques (notion de «solidarité écologique») où se concentrent aujourd'hui les grands enjeux relatifs à la biodiversité en Guadeloupe ; elles répondront aux **interrogations nationales concernant l'évolution du patrimoine naturel face aux grandes évolutions planétaires (érosion de la biodiversité, changement climatique, etc.)**.

Deux programmes d'action sont mis en oeuvre par l'Etablissement :

-la constitution de **bases de données**, structurées en liaison avec Parcs nationaux de France (PNF) ; c'est à dire la mise au point d'un dispositif informatique adapté, mais aussi la mise en oeuvre d'un protocole de saisies des informations sur le terrain et leur restitution. Il constituera une plateforme d'échange et de partenariat avec les scientifiques, les naturalistes, les partenaires et le Ministère de l'écologie et du développement durable.

-la mise en oeuvre de **protocoles d'inventaires et d'observations** (inventaires spécifiques, inventaires géoréférencés, suivis sur placettes, suivis par images aériennes ou satellitaires, etc.)

Les informations acquises seront mises à la disposition des partenaires de l'Etablissement mais pourront également faire l'objet de **publications** à destination des techniciens et scientifiques intéressés et du grand public.

Des dispositifs de suivis ont déjà été mis en place dans le Grand cul-de-sac marin. Ils restent à mettre en oeuvre dans le massif forestier. La reprise de placettes d'observation de l'Office national des forêts est une des hypothèses qui sera envisagée.

Le patrimoine culturel des territoires classés en parc national a fait l'objet d'inventaires sous l'autorité des services du ministère de la Culture et des collectivités locales. En fonction des moyens et des compétences dont il disposera pour ce faire, l'Etablissement intégrera ce patrimoine dans ses démarches.

La mise en oeuvre des programmes d'inventaire et de suivi du patrimoine forestier, ainsi que l'extension des territoires d'investigation (ensemble de la zone d'adhésion) nécessitent le renforcement des moyens humains affectés à ces missions notamment dans le domaine de l'écologie forestière.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
Constituer un outil de collecte, gestion et valorisation des données recueillies par l'Etablissement, sous forme de tableaux de bords couplés à un SIG	Transmission des tableaux actualisés à Parcs nationaux de France	Conception	oui	oui
Assurer le recueil régulier des connaissances relatives au patrimoine naturel du parc et de la baie du Grand cul-de-sac	Taux d'actualisation ou de mise à jour des tableaux de bords (%)	0	20	40

3.3. Participation à la recherche scientifique

La politique scientifique de l'Etablissement doit s'envisager à plusieurs niveaux :

1 – Offrir un cadre privilégié à des recherches fondamentales sur les écosystèmes non perturbés. Les aires protégées sont peu ou pas artificialisées; il est possible d'y analyser sur le long terme des processus complexes non perturbés par l'homme.

L'établissement public contribue à certains programmes en apportant une assistance matérielle (accompagnement sur le terrain, observations sur de longue durée, etc.) et en mettant à disposition les connaissances disponibles et structurées en base de données géographiques. La création de zones réservées à la recherche, du type «**réserves intégrales**», sera recherchée.

2 – Orienter les travaux scientifiques sur des problématiques de gestion soulevées par le gestionnaire ou des inventaires complémentaires.

Il s'agit d'une démarche de recherche répondant à des problématiques d'aménagement, de valorisation ou de mesures de conservation.

3 – Participer à l'observation de la dynamique des espèces et habitats.

La nature est en mouvement perpétuel, soumise à des actions anthropiques (fréquentation, pollution, défrichement, etc.) ou des perturbations naturelles (cyclone, tremblement de terre, maladies, invasions biologiques, etc.). L'établissement public suit les dynamiques des milieux protégés dont il a la charge. Des protocoles de suivi sont établis et les résultats publiés. L'utilisation des imageries aériennes et satellitaires apporte des informations spatiales. Ces suivis doivent, pour leur pérennité, s'appuyer sur le personnel de terrain de l'établissement public.

Les sciences humaines et sociales apportent le lien entre les enjeux de conservation de la nature et les populations qui utilisent cet espace et ses ressources.

Stratégie et axes de travail

L'Etablissement met en oeuvre une stratégie de soutien à la recherche selon des axes prioritaires de recherche, tenant compte des interrogations du terrain et des problématiques auxquelles il est confronté.

Les pistes suivantes retiennent l'attention :

-fonctionnement écologique des massifs forestiers tropicaux humides et continums écologiques de la Basse-Terre ;

-méthodes de suivi de l'évolution des grands écosystèmes de la Basse-Terre ;

-fonctionnement écologique et continums écologiques du Grand cul de sac Marin.

La prépondérance des écosystèmes forestiers au sein des territoires gérés par l'Etablissement nécessite un renforcement des compétences dont il dispose en matière d'écologie forestière tropicale.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
Favoriser les études scientifiques menées dans l'espace parc et dans la RN du GCS, dans les <u>domaines prioritaires</u> de l'Etablissement et du MEDD	Nombre de rapports ou publications concernant le territoire géré par l'Etablissement	8	8	8
	Nombre de contrats de recherche en cours sur le territoire géré par l'Etablissement	8	8	8

La contribution de l’Etablissement aux programmes de recherche prendra la forme d’une assistance fournies aux équipes scientifiques intervenant sur le territoire géré par l’Etablissement. Les domaines prioritaires seront les suivants : protection de la biodiversité, changements climatiques, fonctionnement et continuum écologique de la Basse-Terre et du Grand cul-de-sac marin, mise au point de méthodes d’évaluation et de suivi adaptées aux écosystèmes tropicaux. L’Etablissement pourra aussi aider la recherche en sciences sociales, notamment ethnologique ainsi que sur les savoirs traditionnels.

L’établissement public conservera un exemplaire de tous les rapports concernant le territoire qu’il gère et pouvant avoir une valeur officielle.

3.4. Conseil, étude et ingénierie

Le développement «durable» d’un territoire résulte de la conjonction des activités de toute nature de tous les acteurs qui y interviennent. L’établissement public du parc national de la Guadeloupe a vocation à être un centre de ressources à la disposition des acteurs.

A cet effet :

- il fournira une offre de conseils et d'expertise auprès des acteurs du territoires afin qu'ils puissent accorder leurs activités avec les grands principes du développement durable,
- il s’impliquera activement dans la planification du développement des territoires sur lesquels il intervient,
- il réalisera des actions ou des programmes particuliers susceptibles de favoriser les choix économiques en faveur du développement durable.

Les collectivités locales et les acteurs privés des territoires sur lesquels l'Etablissement intervient sont soucieux d'impulser un développement durable et d'y contribuer. Le manque de connaissance, de moyens techniques et de compétences humaines les conduit à solliciter fréquemment l'assistance et l'expertise de l'établissement public. La fiabilité administrative de l'Etablissement en fait un partenaire local reconnu et largement sollicité, y compris pour la mise en oeuvre de programmes soutenus par l'Etat, comme les programmes européens (Leader+ par exemple). Il s'agit là d'une reconnaissance de compétences en matière d'**ingénierie ou d'expertise technique et administrative** qu'il convient de valoriser.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
Contribuer aux politiques de planification et de gestion des territoires	Rédaction du plan de gestion de la réserve de biosphère (MAB UNESCO)	oui	oui	oui
Développer les prestations d’expertise et de conseil aux collectivités et socio-professionnels	Nombre de productions écrites produites par l’Etablissement (avis, expertises, etc.)	3	5	7
	Nombre de programmes ou d’opérations assistés par l’Etablissement	20	20	20
Gérer les milieux aquatiques dans le cadre d’une approche systémique, notamment en appui aux programmes mis en œuvre par la	Nombre de contributions de l’Etablissement à des expertises	3	3	3

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
Contribuer aux politiques de planification et de gestion des territoires	Rédaction du plan de gestion de la réserve de biosphère (MAB UNESCO)	oui	oui	oui
MISE				

L'élaboration du document d'objectifs (plan de gestion) de la réserve de biosphère préparera la rédaction de la charte du parc national, les territoires concernés étant potentiellement les mêmes. L'établissement public s'attachera également à ce que ce document soit adopté durant la durée du présent contrat d'objectifs d'une part par les collectivités locales, d'autre part par l'UNESCO.

Hormis la gestion du programme Leader+, l'Etablissement a peu de référence en matière d'ingénierie et d'expertise, d'autant que l'étrécissement de sa zone périphérique a limité ce type d'intervention à trois communes. L'extension de la zone d'intervention de l'Etablissement va probablement entraîner une augmentation de ce type de prestation qui compensera l'achèvement du Leader. Les besoins recensés concernent le tourisme durable, l'ingénierie écologique et la communication touristique.

La planification du développement d'un territoire est essentielle pour orienter les choix collectifs à long terme.

-L'Etablissement participe à l'élaboration des **documents locaux de programmation et de planification** (documents de programmation financière : Programme opérationnel, CPER, DOCUP, documents d'urbanisme : S.A.R., P.L.U., etc.).

-Le **document d'objectifs de la réserve de biosphère** (Programme MAB de l'UNESCO) est un document particulier puisqu'il réalise la synthèse des objectifs et intentions de l'ensemble des acteurs du territoire. La **charte européenne du tourisme durable** dans les espaces protégés et le programme «**Marque de confiance du parc national**» s'insèrent dans cette démarche.

-L'élaboration de ce document prépare la rédaction de la **charte du parc national** qui devra associer étroitement les collectivités territoriales de l'aire d'adhésion.

Dans un contexte de raréfaction des espaces naturels et de densification de l'habitat et des activités en Guadeloupe, ces actions sont essentielles.

Les prestations d'expertises et de conseil et la contribution à la planification des territoires seront essentiellement mises en oeuvre dans l'aire d'adhésion (ex zone périphérique); or, comme indiqué dans les orientations générales, l'actualisation des dispositions réglementaires en application de la loi du 14 avril 2006 pourrait conduire à la constitution d'une aire d'adhésion de 21 communes (sur 25 en Guadeloupe continentale) contre les trois que comptait l'ancienne zone périphérique. Il est donc nécessaire d'affecter à ce domaine d'activités des moyens humains significatifs.

3.5. Interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager

L'établissement public du parc national de la Guadeloupe est gestionnaire d'espaces naturels au sein desquels les interventions humaines sont particulièrement faibles, exceptés dans les sites fréquentés par les visiteurs.

Les principes de gestion développés et mis en oeuvre sur la quasi-totalité de ces espaces préconisent la «non intervention». Les interventions sur les milieux naturels (génie écologique) y sont de ce fait peu importantes. Elles sont limitées à résorber quelques «points noirs» paysagers : site de la Citerne, du Morne à Louis par exemple.

Il n'en est pas de même en périphérie des espaces protégés, au sein de l'aire d'adhésion, où l'anthropisation a très sensiblement modifié la physionomie des espaces naturels ou sub-naturels. La préservation du patrimoine naturel et de sa biodiversité exige généralement des interventions pour maintenir les milieux à un stade déterminé jugé optimal, ou pour réhabiliter des milieux dégradés.

Dans ces espaces, l'Etablissement fournit des prestations techniques notamment auprès des services de l'Etat, de collectivités territoriales et de propriétaires privés.

En particulier, l'équipe de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe participe à des expertises ou des travaux à la demande de partenaires locaux (MISE, par exemple), tant dans le coeur du parc national et dans la réserve naturelle, en fournissant les informations et en y réalisant les interventions souhaitées, qu'en périphérie où les équipes apportent des appuis techniques (inventaires, expertises, etc.) aux actions conduites par les services de l'Etat (DIREN, DAF, etc.).

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
Appuyer les opérations de sauvegarde et de restauration du patrimoine	Nombre de sites ayant fait l'objet d'une action de restauration ou de réhabilitation	5	6 (dont citerne)	7

Ce domaine d'activités regroupe l'ensemble des prestations que l'Etablissement réalise ou réalisera à la demande de tiers et en particulier sur la durée du présent contrat, des services de l'Etat. Il s'agit essentiellement d'interventions techniques d'accompagnement des programmes mis en oeuvre par la MISE et éventuellement d'autres interventions ponctuelles.

3.6. Création et maintenance d'infrastructures d'accueil

La conservation des espaces naturels confiés à l'Etablissement prend tout son sens avec leur découverte par le plus grand nombre, dans un département très touristique où les distances restent assez limitées. Cette découverte ne doit cependant pas menacer la conservation des patrimoines concernés.

De ce fait, l'Etablissement aménage et gère une «infrastructure» d'accueil du public pour éviter les atteintes irréversibles au patrimoine naturel tout en offrant les conditions optimales de découverte aux visiteurs.

Les grands sites

Les sites les plus fréquentés (les grands sites du parc national) font l'objet de programmes globaux d'aménagement particuliers :

- aménagement de l'aire d'accès aux **Chutes du Carbet** (achèvement) ;
- aménagement des sites de la route de **La Traversée** (engagement des premières réalisations) ;
- rénovation des aires de pique-nique ;
- site de la Grivelière.

Les interventions sur le site de **la Soufrière** sont en attente des décisions locales concernant le rétablissement de nouvelles modalités d'accès suite à l'effondrement de la route d'accès. Certains aspects pourront toutefois démarrer dans le cadre du présent contrat.

L'infrastructure d'accueil

Un **réseau de sentiers** appelés « traces » en Guadeloupe, et quelques équipements particuliers permettent la découverte de la zone forestière, du littoral et de la baie du Grand cul-de-sac.

Les interventions de l'Etablissement relèvent généralement de **l'entretien et du nettoyage**.

Les programmes d'équipements et les gros chantiers de rénovation font l'objet d'opérations spécifiques.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
Aménager cinq grands sites touristiques	Nombre de grands sites aménagés (ou en cours)	1	2	2
Assurer l'entretien des petites infrastructures d'accueil sur les sites du parc et du Grand cul-de-sac marin	Nombre de sites et aires de pique nique entretenus	15	15	15
	Longueurs de traces entretenues (en % du programme prévu au Programme d'Aménagement)	70	75	80

La longueur de traces entretenues en 2009 par l'établissement public sera de l'ordre de 150 Km. Elle est variable d'une année sur l'autre puisqu'étant soumise aux aléas climatiques.

Rq: En supplément des parcours de proximité entretenus par l'établissement public, un linéaire de traces à définir en périphérie devra bénéficier d'un entretien mutualisé avec les différents partenaires : notamment l'ONF, la fédération départementale de randonnée, les associations de randonneurs et le Conseil Général.

Les travaux d'entretien des infrastructures d'accueil sont encadrés par les agents de l'Etablissement et réalisés par des ouvriers bénéficiant de contrats sociaux aidés (12 en 2005). Il est opportun de ne pas renouveler ce dispositif et d'avoir recours à des emplois statutaires plus stables. La valorisation des compétences permet de remplacer cette équipe par un nombre significativement moins important d'ouvriers estimés à 4 (au lieu de 12), mais constituant un minimum.

L'Etablissement se fixe pour objectif d'entretenir annuellement la totalité des sites d'accueil du public relevant de sa gestion (soit 15) et de réaliser annuellement un minimum de 80 % de l'entretien des traces prévu au programme d'aménagement de l'Etablissement.

3.7. Interventions d'accueil et d'animation

La conservation du patrimoine naturel comme son ouverture au public s'accompagnent de démarches pédagogiques visant à le sensibiliser.

L'accueil des visiteurs

Les visiteurs des espaces naturels protégés sont généralement demandeurs de rencontres avec leurs gestionnaires. De ce fait, l'Etablissement met en place sur certains sites un dispositif d'**accueil des visiteurs**.

L'accueil est systématique sur le site des chutes du Carbet en partenariat avec une société privée. La maison de la Forêt au bord de la route de La Traversée offre aux visiteurs qui le souhaitent la possibilité d'être informés par des hôtesses de l'établissement public du parc national.

Enfin, les jours de grande affluence (événements sportifs, week-end de Pâques, de Pentecôte, du 14 juillet, du 15 août, etc.), les agents de l'Etablissement effectuent des tournées d'information et de sensibilisation auprès des visiteurs.

Les interventions pédagogiques

L'établissement public du parc national de la Guadeloupe met l'accent et la priorité en matière de pédagogie sur les scolaires. Dans le cadre d'une convention avec le Rectorat, il soutient une dizaine de «Projet d'Action Educative» (PAE) chaque année.

Les agents effectuent également des interventions à caractère pédagogique tant auprès des écoles primaires que de collégiens ou lycéens, ou à la demande de structures associatives ou de Comités d'entreprise.

Les outils pédagogiques.

Les connaissances et les compétences des agents de l'Etablissement sont valorisées lors de la conception et de la réalisation d'outils pédagogiques de toute nature :

- publications papiers (fiches techniques, articles, revues, etc.) ;
- publications audiovisuelles (vidéo, films, reportages, etc.) ;
- outils pédagogiques (mallettes, etc.) ;
- équipements d'interprétation (panneaux, sentiers de découverte) ;

Ces productions sont mises à la disposition des enseignants et responsables pédagogiques partenaires.

La politique pédagogique

En Guadeloupe, il existe de nombreuses structures intervenant dans le domaine de la pédagogie. Elles ont développé leurs propres outils pédagogiques, voire leurs propres équipements.

Il est opportun que toutes ces structures puissent mettre en commun les moyens dont elles disposent, d'autant qu'ils paraissent souvent sous-employés ou surdimensionnés. L'hypothèse d'un Centre permanent d'initiatives sur l'environnement (CPIE), qui fédérerait ces structures (ou auquel elles pourraient adhérer) a souvent été évoqué. L'Etablissement se propose de travailler au montage de ce projet en concertation avec tous les partenaires intéressés.

L'absence de «maisons du parc» ne dynamise pas les actions de l'Etablissement en matière de pédagogie et d'accueil. La construction d'un nouveau siège ne palliera que très partiellement à cette faiblesse. Il convient de maintenir un fort potentiel d'accueil sur les sites naturels où les visiteurs sont en attente d'information et d'accompagnement de la part de l'Etablissement. La formation par l'établissement public de personnes pouvant devenir des «relais», sera favorisée, en complément des actions pédagogiques scolaires ou para scolaires précitées.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
Développer les actions pédagogiques de l'Etablissement	Nombre de scolaires touchés	1 500	2 000	2 500
Assurer un accueil suffisant des visiteurs sur	Nombre de lieux d'accueil des visiteurs sur site	2	2	2

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
Développer les actions pédagogiques de l'Etablissement	Nombre de scolaires touchés	1 500	2 000	2 500
les sites	Proportion de visiteurs touchés sur ces sites (%)	40	45	50

L'accueil de visiteurs sur les sites constitue un paramètre important, non seulement de satisfaction, mais aussi de pédagogie. Du point de vue quantitatif, sur les deux lieux d'accueil de visiteurs sur sites prévus, le nombre de visiteurs attendus se situe autour de 500 000 personnes/an.

3.8. Création de supports de communication et de pédagogie

On distingue classiquement dans un Etablissement comme un parc national :

- la communication externe, relative aux territoires et aux patrimoines dont la conservation lui est confiée,
- la communication institutionnelle, relative à l'Etablissement proprement dit et à ses activités,
- la communication interne dont la qualité influe sur les conditions générales de travail des agents.

Ces différentes formes de communication font l'objet d'un «plan de communication».

La communication externe

Les compétences des équipes de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe sont sollicitées par ses partenaires locaux ou nationaux pour contribuer à des actions, opérations ou programmes de communication faisant référence au moins partiellement au patrimoine naturel du Massif de la Soufrière ou du Grand cul-de-sac marin. L'Etablissement répond généralement et dans la limite de ses moyens à ces sollicitations. Elles représentent néanmoins une fraction non négligeable du temps disponible des agents compétents concernés.

L'Etablissement produit lui même ou avec la collaboration de partenaires locaux, ses propres publications concernant les territoires dont il a la responsabilité. Sous un prétexte touristique ou informatif, elles ont un objectif d'éducation à l'environnement. Elles visent à limiter les effets négatifs sur les milieux naturels que peuvent avoir les fréquentations excessives ou certaines pratiques malheureuses.

A la différence des autres établissements publics gestionnaires de parcs nationaux, l'absence de «maisons du parc» et de ce fait de lieux de vente de produits commerciaux, rendra négligeable l'incidence des «activités commerciales» de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe pendant la durée du présent contrat d'objectifs.

La communication institutionnelle

L'Etablissement se fait connaître et fait connaître ses activités : site WEB, reportages, stands dans les salons, expositions, congrès, conférences, constituent autant de supports de communication qui contribuent à faire reconnaître la compétence de ses équipes et à développer la notoriété du parc.

Les «relations publiques» de l'Etablissement, notamment sa représentation à travers des stands dans un certain nombre de manifestations locales contribuent à forger cette notoriété.

La communication interne.

Le bon fonctionnement de l'Etablissement exige une circulation de l'information et la possibilité d'échanges fructueux et aisés au sein et entre les équipes.

Le recours à des outils modernes de communication comme l'Intranet est favorable à cette communication interne ; il est cependant nécessaire de favoriser les échanges et les rencontres entre les agents sur les sujets d'actualité et les projets de l'Etablissement.

L'Etablissement formalisera, dès 2007, un plan de communication distinguant trois volets: externe, institutionnelle et interne.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
Produire les supports adaptés à la stratégie de communication de l'Etablissement	Nombre de citations favorables dans les médias	24	30	36
Mettre en place et gérer les outils de la communication interne	Diffusion et mise à jour régulière des informations sur l'Intranet	oui	oui	oui

3.9. Management et soutien

Les moyens matériels

Les locaux. La précarité de l'occupation de certains locaux, leur fonctionnalité peu satisfaisante et l'insalubrité de plusieurs d'entre eux conduisent à préparer la construction d'un nouveau siège pour l'établissement public. L'implantation du secteur de la Soufrière sera analysée en fonction de celle du siège. A moyen terme, une amélioration sensible de l'implantation des secteurs de la Traversée et du Grand cul-de-sac sera recherchée.

Dans le cadre du présent contrat d'objectifs, la construction du nouveau siège de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe sera réalisée.

Les matériels. Le fonctionnement de l'Etablissement exige des moyens matériels (véhicules, bureautiques, etc.) classiques, mais adaptés aux conditions climatiques tropicales.

Les interventions en milieu marin exigent des moyens particuliers coûteux tant à l'acquisition qu'à l'entretien : matériels de plongée, embarcations, remorques et véhicules tracteurs, appontements, balises marines, mouillages, etc.

L'acquisition, l'exploitation et la gestion de ces moyens matériels fait l'objet de démarches d'éco-responsabilité (norme visée: ISO 14001).

Les ressources humaines

Dans le cadre de la réforme, les agents de l'Etablissement doivent être préparés aux changements qui s'opèrent (élargissement des compétences et du champ d'intervention de l'établissement public, etc.) et à la réalisation de la charte.

De même, ils doivent bénéficier d'un encadrement de haut niveau, tant en ce qui concerne les conditions d'hygiène et de sécurité, qu'en ce qui concerne le référencement «environnemental» (Norme visée: ISO 14001).

Le soutien que l'Etablissement apporte à l'**Amicale du personnel** renforce leur rôle dans la cohésion sociale de l'équipe de l'établissement public.

La gestion de plus de 50 à 60 ETPT nécessite des moyens administratifs adaptés. La mutualisation de certaines charges au travers de «Parcs nationaux de France» permet à l'établissement public du parc national de la Guadeloupe d'améliorer ses performances en matière de gestion des conventions et de comptabilité analytique.

La construction du nouveau siège nécessitera un suivi administratif ponctuel (3 ans) mais concret des procédures de marché public et du chantier.

Les relations extérieures de l'Etablissement

L'établissement public met en oeuvre et participe à des programmes de coopération et d'échanges internationaux notamment au sein de la Caraïbe en liaison avec le département international du MEDD. Trois axes seront privilégiés :

- les alliances à long terme, comme pour le Lamentin avec des espaces protégés de la Caraïbe ;
- la valorisation des expériences, plus ponctuelle, entre des espaces protégés tropicaux ;
- la participation aux réseaux internationaux tels CAR SPAW, MAB, EUROPARC, etc.

Il participe également activement à la politique nationale des établissements publics gestionnaires de parcs nationaux français (PNF, etc.).

La mission pour la création du parc de Guyane.

L'établissement public du parc national de la Guadeloupe prolonge son soutien administratif à la mission parc en Guyane. Cette action nécessitera 1,5 ETP dans l'année 2007, année de transition

compte tenu de la création prévue du parc, de l'établissement public, et du transfert d'une partie de la gestion à PNF. Le budget de fonctionnement, conventionné, ne figure pas dans la partie IV.

Le fonctionnement de l'Etablissement

le fonctionnement d'un établissement public de l'Etat répond à des règles précises. Conseil d'Administration, Comités scientifique et Economique et Social, Comité Technique Paritaire, etc. doivent pouvoir se réunir avec la fréquence optimale. Les instances internes de coordination (Comité de Direction, réunions de secteurs et de services, etc.) sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Etablissement.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
Mettre en œuvre une démarche d'écoresponsabilité (management environnemental) et la faire partager par les agents	Taux de déchets produits par l'Etablissement faisant l'objet d'un traitement dans une filière agréé (%)	Etat des lieux	20	50
Préparer les agents à la réforme des parcs et à la réalisation de la Charte	Nombre de jours de formation et sensibilisation des agents (jours agents)	270	280	300
Mettre en place une comptabilité analytique	Comptabilité analytique opérationnelle	non	oui	oui
Développer les relations internationales au sein de la Caraïbe	Nombre de participations de l'Etablissement à des réunions supranationales	4	6	8
Concevoir en collaboration, avec PNF, une base de données relationnelles et un SIG communs aux parcs nationaux	Taux de transfert ou de saisie des données dans la nouvelle base relationnelle	conception	50	100

L'établissement public s'attachera également à atteindre les objectifs suivants :

- dans le domaine du management environnemental, formaliser un plan d'action, construire un siège d'Etablissement répondant aux normes HQE et entretenir les bâtiments de l'Etablissement ; doter l'Etablissement des moyens matériels nécessaires au bon fonctionnement de ses équipes, et enfin obtenir la norme internationale ISO 14001 prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental ;
- contribuer à la politique des parcs nationaux en participant à des réunions nationales, y compris par visio-conférence ;
- améliorer la gestion de ses ressources humaines (management, carrières, gestion du temps, salaires, etc.) ;
- améliorer son fonctionnement administratif (CA, CP, commissions, réunions, etc.).

Enfin, l'établissement public contribue à l'indicateur «*coût annuel pour le MEDD de l'hectare de cœur de parcs nationaux*» de l'objectif n° 3 «*améliorer l'efficacité biologique et l'efficience du réseau des espaces protégés au titre de la nature et des paysages*» du programme 153 intitulé «*gestion des milieux et biodiversité*».

IV – TABLEAU DES MOYENS

La réalisation des objectifs et cibles tels que définis dans le présent contrat d'objectifs suppose la mobilisation des moyens correspondants, notamment au travers de la dotation de l'Etat à l'établissement. L'estimation, déclinée dans le tableau ci-dessous, en est faite par domaine d'activité, à la fois sous l'angle financier et sous celui des ressources humaines.

Domaines d'activité	Référence 2006		2007	
	ETPT	Dotation Etat (€)	ETPT	Dotation Etat (€)
Surveillance du territoire et police de l'environnement	6,75	291 891	6,75	388 400
Connaissance et suivi du patrimoine	2,25	125 675	3	142 800
Participation à la recherche scientifique	1,75	129 731	1	84 000
Prestations de conseil, études et ingénierie	7,75	364 863	7,75	485 600
Interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager	1	72 973	1	97 200
Création et maintenance d'infrastructure d'accueil	10,5	530 407	12,5	730 000
Prestations d'accueil et d'animation	5,25	320 270	5,25	388 400
Création de supports de communication	3,5	222 972	3,5	259 200
Management et soutien	13,25	1 141 214	13,25	1 424 400
Total	52	3 200 000¹	54	4 000 000

Par rapport à la situation 2007, la mise en œuvre des objectifs pour les années 2008 et 2009 nécessitera des effectifs supplémentaires estimés à 7 ETPT et une augmentation des moyens budgétaires estimée à 700 000 euros en 2009 (cf. annexe).

¹ A ce montant s'ajoute une autorisation d'engagement exceptionnelle d'un montant de 3 500 000 euros pour les travaux préparatoires et la construction du nouveau siège de l'établissement public.

La Ministre de l'écologie et
du développement durable

Le Président du Conseil
d'administration de
l'établissement public du parc
national de Guadeloupe

Le Directeur de
l'établissement public du parc
national de Guadeloupe

Nelly OLIN

Ferdy LOUISY

Denis GIROU

VISA du Commissaire du
gouvernement

Jean-Jacques BROT

ANNEXES

DOMAINES D'ACTIVITE	COMMENTAIRES	CONTENUS DES DOMAINES D'ACTIVITE, EXEMPLES D' ACTIONS
<i>Surveillance du territoire et police de l'environnement</i>	Renvoi à une exigence de conservation du patrimoine et au respect des réglementations	Recherche d'infractions, tournées de surveillance, contrôle des autorisations, prévention des incendies, relation avec les parquets, travail rédactionnel, etc.
<i>Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel culturel et paysager</i>	Renvoi à une exigence de monitoring continu sur le territoire Liée à une commande interne (recueil de données nécessaires à la gestion des territoires des parcs) Etudes pouvant présenter un caractère scientifique et relever d'un laboratoire du moment qu'un établissement public est le commanditaire et qu'il se trouve à l'origine de la commande ; études pouvant s'intéresser également aux activités humaines et à leurs impacts	Inventaires faunistiques et floristiques, mise en œuvre de protocoles ; saisi des données, suivi de la fréquentation, étude socio-économiques, etc.
<i>Participation à la recherche scientifique</i>	Liée à des commandes externes , émanant de laboratoires, universités, centres de recherches, auxquels les établissements publics s'associent dans le cadre de contributions et de protocoles limités dans le temps	Appui logistique aux chercheurs ; fournitures de données, etc.
<i>Conseil, étude et ingénierie</i>	Travail donnant lieu à des productions écrites , émanant directement des établissements publics ou sous-traités, réalisé pour l'établissement public lui-même (ex : document de planification ou d'évaluation) ou pour les collectivités et partenaires socio-professionnels ; concerne également la police administrative (arrêtés des directeurs, régimes d'autorisation, etc.) Intègre les missions d'avis, d'ingénierie, de suivi et de contrôle qu'assurent les établissements publics ainsi que l' appui au montage d'opérations et la labellisation	Réalisation de chartes, de porter à connaissance, de conventions, avis sur des dossiers, préconisations de gestion (diagnostics pastoraux par exemple) , constats des dommages grands prédateurs, aide à l'organisation de filières, élaboration de documents de gestion (DOCOB, etc.), etc.
<i>Interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager</i>	Interventions visant à soutenir un développement durable ou des modes de gestion patrimoniaux exemplaires dans les secteurs agricoles, forestiers, architecturaux, paysagers, etc. Exclut les préconisations liées aux interventions sur le patrimoine qui relève du domaine d'activités précédant	Travaux conduits en régie ou sous-traités, visant à entretenir ou restaurer le patrimoine (dont Natura) ; subventions des établissements publics pour travaux ou mise en pratiques de préconisations, etc.
<i>Création et maintenance d'infrastructures d'accueil</i>	Intègre la création ou l'entretien de refuges, de sentiers, de points d'accueil permanents ou temporaires, de la signalétique, etc.	Construction d'une « maison du parc » ou d'un parking à vélos, entretien et restauration des sentiers, renouvellement de la signalétique des portes de parcs, etc.
<i>Interventions d'accueil et d'animation</i>	Interventions réalisées par le personnel des établissements ou sous-traités , y compris les relations avec les médias, l'organisation de manifestations et les partenariats développés avec les rectorats et d'autres structures d'accueil	Animation auprès des scolaires, participation à des réunions, à des stands ; gestion des refuges, accueil dans les maisons des parcs, activité des gardes moniteurs en relation avec le public, etc.
<i>Création de supports de communication et de pédagogie</i>	Comprend les publications diverses des établissements publics (y compris scientifique), le montage d'expositions et ponctuellement les relations avec les journaux quand il s'agit d'aider à la réalisation d'un article important et détaillé sur un parc	Réalisation des « lettres des parcs », magazines, ouvrages, site internet, supports audiovisuels et autres objets commerciaux, locaux et nationaux, etc.
<i>Missions connexes</i>	Toute mission confiée à un établissement public par un arrêté ministériel et dont le coût est couvert par une dotation autre que la dotation de fonctionnement dudit établissement	Gestion d'un Conservatoire botanique national, etc.
<i>Management et soutien</i>	<u>Management interne</u> : comprend le pilotage de l'équipe, la veille stratégique, la communication interne <u>Management externe</u> : intègre la vie des réseaux, le transfert et l'échange d'expérience, y compris à l'international ; comprend notamment le partenariat avec les collectivités, la participation à des réunions et des groupes de travail à côté d'autres acteurs, communication externe, etc. <u>Soutien</u> : lié à l'organisation interne des établissements publics (gestion administrative et budgétaire, gestion informatique, gestion du personnel, etc.)	Fonctionnement général de l'établissement public ; <u>pilotage à l'aide des documents de planification et d'évaluation</u> ; gestion des véhicules, des locaux administratifs, refuges, logements ; échange d'informations avec les partenaires, les réseaux, etc.

TABLEAU DES ESTIMATIONS DE MOYENS POUR LES ANNEES 2008 ET 2009

En raison du principe d'annualité du budget de l'Etat, ce tableau est indicatif. Les moyens indiqués pour ces deux années étant nécessaires à la réalisation du contrat, une diminution des moyens par rapport aux estimations ci-dessous pourrait entraîner une révision des cibles définies.

Domaines d'activité	Estimation 2008		Estimation 2009	
	ETPT	Dotation Etat (€)	ETPT	Dotation Etat (€)
Surveillance du territoire et police de l'environnement	6,75	440 000	7,75	517 000
Connaissance et suivi du patrimoine	3,25	233 200	4	282 000
Participation à la recherche scientifique	1,75	96 800	2	117 500
Prestations de conseil, études et ingénierie	8,75	660 000	9	799 000
Interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager	1	88 000	1,25	70 500
Création et maintenance d'infrastructure d'accueil	14,5	792 000	14,5	846 000
Prestations d'accueil et d'animation	5,25	440 000	5,75	517 000
Création de supports de communication	3,5	352 000	4	423 000
Management et soutien	13,5	1 298 000	12,75	1 128 000
Total	58	4 400 000	61	4 700 000